



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COPIÉ

Le Ministre d'Etat

Paris, le

9 - 10 2008

Nos réf. : D08007283

Messieurs,

Vous m'avez fait part, lors de notre première rencontre le 19 septembre 2007, à l'occasion de mon déplacement à Perpignan le 18 janvier 2008, et encore lors des réunions du 31 mars et du 30 avril 2008, de vos vives préoccupations concernant le renforcement de l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne. Ces préoccupations m'ont été relayées par les parlementaires du département des Pyrénées-Orientales à de nombreuses reprises avec, je dois le dire, une conviction et une détermination peu communes.

Convaincu de la légitimité de votre démarche, et conscient du caractère remarquable de nombreux endroits des Pyrénées et du caractère très symbolique du projet pour les habitants des Pyrénées-Orientales, j'ai décidé de remettre complètement à plat le dossier, et d'organiser une nouvelle gouvernance, avec une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes, à chaque étape, selon la méthode du Grenelle de l'environnement.

Vos interrogations et préoccupations ont principalement concerné (i) la justification de l'ouvrage, (ii) le schéma directeur des interconnexions entre la France et l'Espagne, et (iii) l'impact environnemental de la ligne.

(i) S'agissant de la justification de l'ouvrage, le cabinet indépendant CESI mandaté par M. Mario Monti, coordonnateur européen du projet, a apporté, lors des deux dernières réunions, des éléments de réponse objectifs en réponse à vos interrogations.

Il apparaît clairement, et c'est là sans doute un apport du dialogue approfondi qui a pu se nouer entre les différentes parties prenantes, que cette analyse fait apparaître, non pas un élément de justification à lui seul déterminant et indiscutable, mais un faisceau d'éléments permettant de considérer qu'un renforcement de l'interconnexion présente de nombreux avantages.

Monsieur Jean-Claude PERALBA  
Président de SYDECO THT 66  
Monsieur Laurent BELMAS  
Président du collectif « non à la THT »

Ainsi, le renforcement de l'interconnexion aura des effets positifs en matière de sécurité des réseaux, d'exploitation des potentiels des énergies renouvelables intermittentes comme l'éolien, d'optimisation du parc de production d'électricité de la France et de l'Espagne, de réduction des émissions de CO2, et de maîtrise des prix de l'électricité pour les entreprises et les ménages. Il faut donc, je le pense, reconnaître l'intérêt de ce projet.

Certains d'entre vous m'ont fait part de leur désaccord sur la justification du projet, notamment au motif que, de leur point de vue, l'Espagne a la responsabilité de faire face, seule, aux difficultés de son réseau électrique.

Je dois vous dire que cette vision n'est pas la mienne, et n'est pas celle de la France, qui inscrit résolument ses politiques dans le cadre de l'Union européenne et entend faire preuve de solidarité envers ses partenaires européens, tout comme ces derniers le font vis-à-vis de la France. La France a pris des engagements vis-à-vis de l'Espagne et l'Union européenne, et entend s'y conformer.

J'ajoute, alors que va s'ouvrir la présidence française de l'Union européenne, que relever les défis énergétiques et environnementaux qui se présentent à nous nécessite une action collective et solidaire, au niveau européen et mondial. C'est en tout cas la position que je défendrai en tant que ministre d'Etat chargé de l'énergie et de l'environnement.

(ii) S'agissant du schéma directeur des interconnexions entre la France et l'Espagne, le cabinet CESI a remis un rapport qui vous a été présenté en détail lors de la réunion du 30 avril.

Le cabinet CESI n'identifie pas d'autre besoin en interconnexion électrique dans les Pyrénées-Orientales que la ligne de 400 kV dont il est question. Cette analyse rejoint celle des experts de mon ministère. Aussi, je prends l'engagement qu'il n'y aura pas à l'avenir de nouvelle interconnexion électrique transitant par le département des Pyrénées-Orientales, et j'en ai fait part à mon homologue espagnol.

(iii) Concernant l'impact environnemental du projet, j'avais clairement indiqué que si la France devait respecter les engagements pris envers l'Espagne et l'Union européenne, les endroits remarquables des Pyrénées devraient être pleinement préservés. C'est pourquoi j'ai écarté le projet du Mont Capell envisagé jusqu'ici, et c'est ainsi que la France et l'Espagne ont décidé, lors du sommet du 10 janvier dernier, de concrétiser ce projet dans le cadre d'une solution nouvelle et respectueuse de l'environnement.

J'ai été particulièrement sensible à vos arguments, à ceux que m'ont présentés les parlementaires des Pyrénées-Orientales, et la démarche de remise à plat complète du dossier a permis d'étudier les différentes solutions sans a priori.

Cette interconnexion transfrontalière fait partie des quatre projets prioritaires d'intérêt européen. A ce titre, et compte tenu de la difficulté que représente le franchissement d'un obstacle naturel comme les Pyrénées, et du caractère remarquable de ce territoire, avec en particulier la proximité d'endroits emblématiques comme le mont Canigou, visibles depuis toute la plaine du Roussillon, une solution exceptionnelle peut être envisagée.

Lors de la réunion du 31 mars dernier, le cabinet CESI nous a indiqué qu'une technique de ligne à courant continu enfouie, bien que difficile à mettre en œuvre, pouvait être adoptée.

En conséquence, je fais mienne la proposition du coordinateur européen Mario Monti, et je demande à mon homologue espagnol, Miguel Sebastián Gascón, que nous recommandions conjointement l'option d'une ligne à courant continu totalement enfouie entre les postes électriques de Baixas et Sta Llogaia, solution qui permettra de limiter au maximum les impacts sur l'environnement. C'est en tout cas la position du gouvernement français.

Nous avons ainsi demandé aux gestionnaires de réseaux de transport d'électricité, RTE et REE, d'étudier en détail la mise en œuvre de cette option, en particulier son insertion dans le territoire.

Par ailleurs, nous solliciterons Mario Monti pour qu'il puisse examiner toutes les solutions possibles pour faciliter un cofinancement communautaire du surcoût engendré par la mise en œuvre de cette solution technique très particulière.

Il me semble que grâce à un dialogue franc et sincère qui a pu se nouer ces derniers mois entre les différentes parties prenantes, grâce aussi à l'impulsion décisive de Mario Monti, une solution de compromis est à notre portée.

Je fais appel à votre sens des responsabilités et de l'intérêt général, pour que cette solution de compromis puisse être acceptée par tous.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO